

Image not found or type unknown



Peut on mettre une nouvelle amende à la chasse après les faits

Par lulu, le **22/02/2016** à **15:53**

Bonjour

hier je me suis pris une amende pour non port de gilet fluorescent par un garde de l oncf il m'a dit que je ne était pas à ma place mais il ne m'a pas sanctionné à propos d un gibier que je croyais avoir blessé mais n ayant pas vu de sang je n'ai pas appelé les conducteurs de chien de sang

à t il le droit de revenir sur des faits passé pour remettre une amende

merci de votre réponse